|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-25 pour l'Afrique (RPM-AFR)**  **Nairobi, Kenya, 8-9 avril 2025** | | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  | |  | |
|  | | **Document** **RPM-AFR25/19-F** | |
|  | | **9 avril 2025** | |
|  | | **Original: anglais** | |
| Président de la RPM-AFR | | | |
| Rapport final du Président de la RPM-AFR | | | |
|  | | | |

Introduction

La Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-25 pour l'Afrique (RPM-AFR) a été organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), les 8 et 9 avril 2025 à Nairobi (Kenya), à l'invitation de l'Autorité des communications du Kenya.

L'objectif de la RPM-AFR était de déterminer et d'harmoniser, au niveau régional, les priorités concernant le développement des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC), compte tenu des contributions soumises par les États Membres et les Membres du Secteur de l'UIT-D de la région.

Les participants sont parvenus à établir un ensemble de propositions sur les priorités, qui serviront de point de départ à l'élaboration des contributions pour la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), qui se tiendra du 17 au 28 novembre 2025 à Bakou (Azerbaïdjan), et examinera les activités qui devront être menées par l'UIT-D pendant la prochaine période quadriennale (2025-2028).

Le présent rapport rend compte des travaux et des résultats de la RPM-AFR.

Participation

La réunion s'est tenue en présence de 240 participants, dont 170 délégués représentant 32 États Membres de la région Afrique, 20 participants représentant les Membres de Secteur, 20 participants représentant des États Membres ayant le statut d'observateur et 9 participants représentant des Membres de Secteur ayant le statut d'observateur. Quatre‑vingt-dix-sept femmes et 143 hommes y ont participé.

La liste définitive des participants est reproduite dans le Document 18.

# 1 Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a débuté par des allocutions de bienvenue soulignant l'importance stratégique de la Réunion préparatoire régionale pour l'Afrique (RPM-AFR) pour définir les contours du développement du numérique en vue de la CMDT-25:

**M. David Mugonyi**, Président et Directeur de l'Autorité des communications du Kenya, a ouvert la cérémonie en souhaitant la bienvenue aux délégués à Nairobi et en soulignant le rôle essentiel de la RPM dans l'élaboration des contributions de l'Afrique à la CMDT-25. Il a insisté sur la nécessité de se pencher d'urgence sur les priorités régionales en matière de TIC, notamment la connectivité abordable, le développement des infrastructures, la cybersécurité et les compétences numériques. M. Mugonyi a mis en avant la participation active du Kenya aux travaux de l'UIT, par exemple dans le cadre des Commissions d'études 1 et 2, grâce auxquels il a été possible d'élaborer des politiques nationales alignées sur les cadres mondiaux dans le domaine des TIC. Il a appelé à l'unité entre les nations africaines pour garantir que leurs priorités collectives, telles que la réduction des écarts entre zones urbaines et zones rurales et la promotion de l'innovation, figurent en bonne place dans les négociations mondiales qui seront menées durant la CMDT-25. Il a également insisté sur l'importance de la collaboration avec des partenaires comme l'Union africaine des télécommunications (UAT) et l'UIT pour mobiliser des ressources et mettre en œuvre des projets ayant des effets concrets.

**M. Cosmas Luckyson Zavazava**, Directeur du BDT, a remercié le Kenya d'accueillir la RPM et a présenté les résultats obtenus par l'UIT depuis la CMDT-22, notamment la mobilisation de plus de 60 millions de francs suisses en faveur de projets africains dans le domaine des TIC. Il a mentionné tout particulièrement les résultats de la mise en œuvre des initiatives régionales, avec la cartographie du large bande, le renforcement des capacités en matière de cybersécurité et les systèmes d'alerte avancée en cas de catastrophe, qui concernaient directement des défis propres à l'Afrique. M. Zavazava a souligné le rôle de l'UIT dans la promotion des partenariats avec les gouvernements, les régulateurs et les donateurs, grâce auxquels des projets tels que les centres de transformation numérique (DTC) et les politiques relatives aux déchets d'équipements électriques et électroniques produisent des résultats mesurables.

Il a mis l'accent sur la nécessité pour l'Afrique de faire preuve de cohérence dans les positions qui seront les siennes à la CMDT-25 et a exhorté les délégués à accorder la priorité à une connectivité financièrement abordable, à l'entrepreneuriat des jeunes et à l'harmonisation des réglementations. M. Zavazava a évoqué l'appui apporté par l'UIT aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, en particulier en ce qui concerne l'accès aux câbles sous-marins et l'atténuation des perturbations liées au climat. Il a également annoncé les manifestations à venir, notamment le Colloque mondial des régulateurs (GSR), qui se tiendra à Riyad (Arabie saoudite), et a réaffirmé l'engagement de l'UIT en faveur de l'élaboration de politiques fondées sur les données grâce à des outils tels que l'Indice de développement des TIC (IDI). En conclusion, il a appelé les régions à se faire confiance et à collaborer afin de faire en sorte que la voix de l'Afrique façonne les programmes mondiaux dans le domaine des TIC. Les remarques liminaires du Directeur du BDT sont disponibles [ici](https://www.itu.int/fr/ITU-D/bdt-director/Pages/past-speeches.aspx).

**M. Dickson Gisiora**, Directeur chargé de la cybersécurité au Ministère de l'information, des communications et de l'économie numérique du Kenya, représentait le Secrétaire permanent, M. John Tanui, et a rappelé, dans son allocution, le rôle majeur que jouent les télécommunications et les TIC dans la transformation de la société et le progrès économique. Il a plaidé en faveur d'une approche collective pour relever les défis régionaux, notamment en ce qui concerne l'accès au large bande, les lacunes en matière d'infrastructures, la cybersécurité et les compétences numériques. Le Kenya a réaffirmé sa volonté d'apporter une contribution en mettant à disposition ses compétences techniques et ses ressources pour appuyer les initiatives régionales dans le domaine des TIC, conformément à la vision de l'UIT en matière de développement durable.

La cérémonie d'ouverture s'est conclue par une photo de groupe officielle rassemblant les hautes personnalités présentes, ainsi que les hauts fonctionnaires de l'Autorité des communications du Kenya et les ministres participants, marquant ainsi le coup d'envoi de la réunion.

# 2 Élection du président et des vice-présidents

À l'issue de consultations dans la région, **M. David Mugonyi**, Directeur et Président de l'Autorité des communications du Kenya, a été élu par acclamation Président de la RPM-AFR.

Les participants ont également approuvé les propositions concernant les Vice-Présidents de la RPM-ARB, à savoir:

– **M. Jamit Djeroua Moura** (Tchad)

– **Mme Regina Fleur Assoumou Bessou** (Côte d'Ivoire)

– **Mme Caecilia Nyamutswa** (Zimbabwe)

– **M. Abdulkarim Oloyede** (Nigéria)

# 3 Adoption de l'ordre du jour

Les participants ont approuvé l'ordre du jour tel qu'il figure dans le [Document 1(Rév.2)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0001/fr).

# 4 Adoption du programme de gestion du temps

Le secrétariat a indiqué que 17 documents avaient été reçus pour la RPM-AFR: 9 émanant d'États Membres de l'UIT et de Membres de Secteur de l'UIT-D, 4 du secrétariat et 4 des groupes de travail du GCDT. Tous les documents de la réunion sont accessibles sur le [site web de la RPM](https://www.itu.int/itu-d/meetings/wtdc25/rpm/afr/home/#/fr).

Après avoir examiné tous les documents de réunion connexes, les participants ont adopté le projet de programme de gestion du temps proposé ([Document DT/1(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-250408-TD-0001/fr)).

# 5 Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali de la CMDT-22 (y compris les initiatives régionales) et présentation du rapport "Niveau de développement du numérique et tendances dans ce domaine en Afrique: Enjeux et perspectives"

[Document 2(Rév.3)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0002/fr): le secrétariat a présenté le document intitulé "**Rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali de la CMDT-22 (y compris les initiatives régionales)**" et un exposé connexe faisant état des projets menés dans la région au titre de chacune des initiatives pour la région Afrique.

Ce rapport donne des informations sur la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali entre mai et décembre 2024 et rend compte des progrès réalisés dans le domaine du développement des télécommunications et des TIC dans les régions. Le rapport met en évidence les efforts de renforcement des capacités, tels que les ateliers et les formations organisés sur les compétences numériques et les politiques en matière de TIC à l'intention de différents groupes, notamment les femmes, les jeunes et les communautés mal desservies. Il fait état de progrès considérables réalisés dans la promotion des écosystèmes de l'innovation numérique, l'élaboration de cadres réglementaires et la promotion du développement durable grâce à des projets de transformation numérique. Il y est en outre indiqué qu'il est nécessaire de renforcer de la collaboration, d'élaborer des stratégies adaptées et d'investir dans les technologies émergentes, pour remédier aux disparités persistantes et assurer une connectivité inclusive, dans la droite ligne des Objectifs de développement durable (ODD).

Les initiatives pour la région Afrique s'inscrivent dans quatre domaines prioritaires qui ont été définis et arrêtés par les Membres de la région Afrique et approuvés par la CMDT-22 dans sa [Résolution 17](https://www.itu.int/pub/D-RES-D.17-2022/fr) (Rév. Kigali, 2022):

– **AFR 1**: Appuyer la transformation numérique pour permettre une transition rapide vers une économie numérique tout en accélérant l'innovation en Afrique.

– **AFR2**: Mise en œuvre et expansion des infrastructures à large bande, de la connectivité et des technologies émergentes.

– **AFR3**: Renforcer la confiance, la sûreté et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication et la protection des données personnelles.

– **AFR4**: Promouvoir les technologies émergentes et les écosystèmes d'innovation.

La présentation rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action de Kigali et détaille les projets alignés sur les quatre initiatives de la région Afrique. Parmi les projets appuyés par l'UIT et ses partenaires figurent la mise en place de systèmes de cartographie du large bande, la création de centres de transformation numérique chargés du renforcement des compétences numériques, des initiatives en matière de cybersécurité et l'élaboration de plans pour les télécommunications d'urgence. Il a été fait référence aux projets mis en œuvre dans divers pays comme le Ghana, l'Ouganda, le Congo, le Botswana, la Namibie, le Malawi, le Rwanda et la Guinée équatoriale, dans des domaines tels que la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, l'inclusion numérique, la cybersécurité, l'innovation et l'entrepreneuriat et les initiatives dans le domaine des interventions en cas de catastrophe.

L'un des résultats importants a été la mobilisation de plus de 60 millions de francs suisses pour financer la mise en œuvre de projets, avec la collaboration de gouvernements, de régulateurs et de donateurs. Le BDT a souligné l'engagement de l'UIT en faveur de la transparence, de la responsabilité et de l'exécution efficace de projets adaptés aux besoins de l'Afrique en matière de développement numérique.

La présentation du document a été suivie d'une [vidéo](https://www.youtube.com/watch?feature=shared&v=TQMlkFoVHQ4) illustrant les retombées des activités menées par l'UIT.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 2(Rév.3) et de la présentation** [**vidéo**](https://www.youtube.com/watch?feature=shared&v=TQMlkFoVHQ4)**.**

[Document 3](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0003/fr): le secrétariat a présenté le document intitulé "**Niveau de développement du numérique et tendances dans ce domaine en Afrique: Enjeux et perspectives**".

Ce document et la [présentation](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/22/rpmafr/inf/D22-RPMAFR-INF-0005!!PDF-E.pdf) qui y est associée visent à donner des informations aux participants et aux parties prenantes en vue de la définition des priorités de la région dans le domaine du numérique. Ce document se structure en deux parties: la première dresse un état des lieux du niveau de développement du numérique en Afrique au moyen d'indicateurs fondamentaux, et la seconde contient des études de cas au sujet des initiatives porteuses d'effets dans la région qui ont été menées ou appuyées par l'UIT.

Malgré les progrès considérables accomplis dans la région, des problèmes subsistent en matière de connectivité, avec des obstacles majeurs à l'utilisation de l'Internet, notamment des coûts élevés, une maîtrise insuffisante des outils numériques et une infrastructure rurale limitée. Sans un soutien ciblé, les PMA, les PDSL et les PEID risquent de prendre encore plus de retard en matière de développement numérique. Les défis liés à l'égalité hommes-femmes, à la situation géographique et aux groupes d'âge qui entraînent des disparités en matière d'accès numérique sont également mis en évidence. En outre, le document contient six études de cas illustrant la réussite de projets collaboratifs portant sur la transformation numérique dans divers domaines, appuyés par les compétences spécialisées de l'UIT.

Bien que des problèmes persistent, notamment en ce qui concerne l'accessibilité financière, la cybersécurité, les déchets d'équipements électriques et électroniques et la gouvernance, la région est bien placée pour progresser en matière de transformation numérique. Pour ce faire, il est nécessaire de faire de la connectivité universelle et efficace un impératif stratégique, avec des investissements continus, des politiques et des réglementations fondées sur les données, ainsi qu'une collaboration régionale accrue pour garantir un développement numérique inclusif et durable.

La présentation est accessible [ici](https://www.itu.int/dms_pub/itu-d/md/22/rpmafr/inf/D22-RPMAFR-INF-0005!!PDF-E.pdf).

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 3.**

# 6 Rapport sur les décisions des autres conférences, assemblées et réunions de l'UIT liées aux travaux de l'UIT-D

[Document 4](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0004/fr): le BDT a présenté le document intitulé "**Rapport sur les décisions des autres conférences, assemblées et réunions de l'UIT liées aux travaux de l'UIT-D**" au titre de ce point de l'ordre du jour.

Ce document récapitule les principales décisions de l'AMNT-24, de l'AR-23 et de la CMR-23, en mettant l'accent sur leur pertinence pour le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D). Il vise à informer les participants à cette réunion ainsi qu'aux autres réunions préparatoires régionales (RPM) de ces résultats, les États Membres étant invités à les examiner et à veiller à ce que les résultats et les résolutions de la CMDT-25 soient alignés sur ceux adoptés à la CMR-23 et à l'AMNT-24.

Le Document 4 comprend deux annexes, à savoir l'[Addendum 1 au Document 4(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0004/fr), qui donne des précisions sur les résultats de l'AMNT-24, tenue à New Delhi du 15 au 24 octobre 2024, et l'[Addendum 2 au Document 4](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0004/fr), qui donne des précisions sur les résultats de l'Assemblée des radiocommunications de 2023 (AR-23), de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23) et de la première session de la Réunion de préparation à la Conférence (RPC27‑1) en vue de la CMR-27, ces trois manifestations ayant eu lieu à Dubaï (Émirats arabes unis). Les deux annexes ont été présentées par le secrétariat dans le cadre du Document 4.

Le secrétariat a présenté des informations sur les travaux en cours et à venir menés conjointement par l'UIT-D et les deux autres Secteurs (UIT-T et UIT-R) ainsi que sur la collaboration entre les Bureaux des Secteurs, notamment en ce qui concerne la réduction de l'écart en matière de normalisation et l'utilisation efficace du spectre, notamment en relation avec la Résolution 9 de la CMDT.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 4 et de ses addenda.**

# 7 Travaux préparatoires en vue de la CMDT-25

## 7.1 Avant-projet de contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT et projet de plan d'action

[Document 8](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0008/fr): le document intitulé "**Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D**", a été présenté par Mme Inga Rimkevičienė, Présidente du Groupe de travail du GCDT sur les priorités de l'UIT-D.

Dans son exposé, Mme Rimkevičienė a donné un aperçu du rapport d'activité (Document 8). Elle a souligné que le groupe devait, aux termes de son mandat, analyser les priorités de l'UIT-D et les harmoniser avec les objectifs mondiaux de développement, ainsi que proposer des recommandations pour le Plan d'action de Bakou en vue de la CMDT-25.

L'accent a été mis sur les travaux menés jusqu'à présent par le groupe, notamment la décision qu'il a prise à sa dernière réunion en vue d'utiliser les priorités actuelles de l'UIT-D fixées dans le Plan d'action de Kigali comme base pour définir les nouvelles priorités, ainsi que l'accord trouvé concernant la structure du Plan d'action de Bakou.

Mme Rimkevičienė a en outre fourni des informations sur les prochaines étapes qui seront suivies par le groupe en vue de l'élaboration du produit final, qui sera soumis pour examen au GCDT à sa réunion de 2025.

La présentation est accessible [ici](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-INF/fr).

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 8.**

## 7.2 Futures Questions confiées aux commissions d'études

[Document 5(Rév.2)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0005/fr): ce document, intitulé "**Rapport sur l'état d'avancement des travaux du GT‑GCDT-futureSGQ**", a été présenté par M. Ahmed Sharafat, Président du Groupe de travail du GCDT sur l'avenir des Questions confiées aux commissions d'études.

M. Sharafat a présenté le rapport sur l'état d'avancement des travaux du groupe de travail et a exposé ses principaux objectifs, notamment l'évaluation de la pertinence des Questions actuellement à l'étude, les nouveaux thèmes proposés et la mise en conformité avec les priorités de l'UIT-D. Le rapport donne des informations détaillées sur la méthodologie employée, par exemple les consultations des parties prenantes qui ont été menées au moyen de questionnaires en ligne, qui ont révélé un intérêt marqué pour des questions telles que le développement du large bande, la cybersécurité et les villes intelligentes.

M. Sharafat a souligné le regroupement des Questions à l'étude comme moyen d'accroître l'efficacité, compte tenu des projets visant à fusionner des sujets apparentés, tout en veillant à garantir l'inclusion au sein des équipes de direction. Il a également insisté sur l'importance des contributions soumises à son groupe par les États Membres et les groupes régionaux pour représenter les perspectives régionales lors des discussions à venir. En conclusion, M. Sharafat a encouragé les participants à continuer de soumettre des contributions afin que le document final tienne compte des différentes perspectives régionales et que les résultats soient présentés à la réunion du GCDT en mai 2025, avant la CMDT-25

La présentation est accessible [ici](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-INF/fr).

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 5(Rév.2)**.

## 7.3 Avant-projet de Déclaration de la CMDT-25

[Document 7(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0007/fr): le document intitulé "**Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration**" a été présenté par M. Abdulkarim Oloyede, Président du Groupe de travail du GCDT sur la Déclaration de la CMDT, qui a soumis un rapport d'activité sur les travaux du groupe, y compris sur les réunions tenues.

M. Oloyede a informé les participants à la RPM-AFR que le groupe de travail avait tenu à ce jour trois réunions, au cours desquelles un avant-projet avait été élaboré, comprenant les commentaires des parties prenantes. Un projet de texte révisé intégrant de nouveaux commentaires a été élaboré et sera examiné à la prochaine réunion du groupe de travail. Le thème proposé pour la Déclaration de la CMDT de 2025, à savoir "Une connectivité universelle, efficace et financièrement abordable pour un avenir numérique inclusif et durable", a été accepté sur le principe, aucune objection n'ayant été formulé pour le moment. Le projet suit la structure de la Déclaration de Kigali, qui comprend une introduction, le texte de la déclaration, des engagements et un appel à l'action. Le groupe de travail a également veillé à ce que ses travaux soient alignés sur ceux des autres groupes de travail du GCDT.

M. Oloyede a détaillé les prochaines étapes, notamment la poursuite de la collaboration avec les organisations régionales de télécommunication (RTO). L'objectif est de soumettre le projet révisé pour examen aux prochaines réunions du groupe de travail ainsi qu'à la prochaine réunion du GCDT, avant de le soumettre à la CMDT-25. Il a souligné l'approche inclusive adoptée et a encouragé les États Membres à contribuer activement aux réunions à venir et au projet de texte révisé proposé, en particulier en vue de la réunion de mai 2025 du GCDT.

La présentation est accessible [ici](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-INF/fr).

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 7(Rév.1).**

## 7.4 Règlement intérieur de l'UIT-D (Résolution 1 de la CMDT)

Aucune contribution particulière n'a été soumise au titre de ce point de l'ordre du jour. Par conséquent, ce point de l'ordre du jour a été examiné dans le cadre des discussions au titre du point 7.5 de l'ordre du jour, qui portaient sur la rationalisation des Résolutions de la CMDT. Le [Document INF/4](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-INF-0004/fr) contenait le texte de la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT.

## 7.5 Rationalisation des Résolutions de la CMDT

[Document 6(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0006/fr): le document intitulé "**Rapport d'activité sur les travaux du GT-GCDT-SR**" a été présenté par Mme Blanca González, Vice-Présidente du GT-GCDT sur la rationalisation des Résolutions. Elle a présenté les activités du groupe de travail, en indiquant que quatre réunions avaient été tenues à ce jour, qui portaient sur l'examen des Résolutions de la CMDT existantes et l'identification des possibilités d'en renforcer la cohérence et la pertinence. Elle a expliqué l'approche adoptée, consistant à regrouper les Résolutions en groupes thématiques, des volontaires étant chargés de coordonner le processus d'examen pour chaque groupe de Résolutions. Le groupe a proposé un regroupement thématique des Résolutions en dix catégories, dont les suivantes: information et statistiques, coopération régionale, infrastructure, environnement, considérations liées à l'égalité hommes-femmes et à la jeunesse, cybersécurité et accessibilité. Elle a souligné qu'il était important que les priorités de l'UIT-D tiennent compte des évolutions des politiques relatives au numérique, tout en veillant à ce que les Résolutions restent pertinentes et applicables. Mme González a souligné que le groupe établirait les versions finales des contributions et préparerait un rapport détaillé à l'intention du GCDT.

La présentation est accessible [ici](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-INF/fr).

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 6(Rév.1).**

# 8 Établissement des priorités pour les initiatives régionales, les projets qui leur sont associés et les mécanismes de financement

Le Président de la RPM-AFR a invité les auteurs des documents à présenter leurs contributions sur les initiatives régionales. Les contributions suivantes ont été présentées:

[Document 9](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0009/fr): le document intitulé "**Centre de gestion des incidents de cybersécurité (CIM SOC)**" soumis par l'Autorité générale des communications et de l'informatique de la Libye n'a pas été présenté faute de représentant de cette administration.

[Document 10](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0010/fr): le document intitulé "**Contribution sur les futures Questions à l'étude**" a été présenté par le délégué de l'UAT. Il expose les points de vue des pays africains sur les futures Questions proposées par le Groupe de travail du GCDT, à travers les résultats d'une enquête menée sur les Questions à l'étude et les discussions tenues lors des réunions du Groupe de travail du GCDT. Ce document comprend des contributions des membres de l'UAT sur le premier projet de révision des extraits des annexes de la Résolution 2, dans lequel il est proposé des champs d'application pour les Questions à l'étude. Dans cette proposition, les participants sont invités à examiner, commenter et adopter ces contributions en tant que proposition africaine commune (AFCP) pour les futures questions à l'étude. Il est souligné qu'il est important d'intégrer des aspects liés à l'intelligence artificielle et à l'accessibilité financière des dispositifs dans les Questions à l'étude existantes, de maintenir à deux le nombre de commissions d'études et de fusionner certaines Questions à l'étude, tout en garantissant la clarté des champs d'application. L'objectif général est d'améliorer l'infrastructure numérique et la connectivité dans les zones rurales et isolées, de renforcer la protection des consommateurs et de traiter les aspects économiques des télécommunications/TIC nationales.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 10**.

[Document 11(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0011/fr): le document intitulé "**Contribution de l'UAT à la définition des priorités de l'UIT-D**" a été présenté par le délégué de l'UAT. Il décrit dans les grandes lignes la proposition africaine concernant les principales priorités de la CMDT-25, et porte en particulier sur le renforcement d'une connectivité efficace et de l'infrastructure numérique, la gestion des catastrophes, la cybersécurité, l'innovation, la gouvernance de l'intelligence artificielle et des données, le renforcement des capacités, la transformation numérique, les partenariats et la coopération, et l'atténuation des risques associés aux technologies émergentes. Dans ce document, les participants sont invités à examiner, commenter et adopter les priorités proposées, selon qu'il conviendra.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 11.**

[Document 12](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0012/fr): le document intitulé "**Contribution africaine à la Déclaration de Bakou en vue de la CMDT‑25**" a été présenté par le délégué de l'UAT. Ce document présente les points de vue et les propositions préliminaires de l'UAT concernant la Déclaration de Bakou de 2025, qui soulignent la nécessité de relever des défis tels que l'accessibilité financière des appareils et de l'accès aux services numériques, la réduction de la pauvreté grâce à la connectivité numérique, l'accès aux services financiers et la réduction de l'écart en matière de normalisation. Ce document insiste également sur l'importance des partenariats, des risques liés aux technologies émergentes et de la protection des droits des consommateurs, en particulier pour les groupes vulnérables comme les jeunes et les femmes. Cette proposition vise à tenir compte des aspirations des États Membres africains et à remédier aux disparités qui entravent la mise en place d'une connectivité universelle et efficace dans la région. Les participants devraient examiner et adopter ces contributions afin qu'elles soient prises en compte dans la version finale de la Déclaration de Bakou de 2025.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 12.**

[Document 13](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0013/fr): le document intitulé "**Éliminer les obstacles nuisant à l'adoption de l'Internet mobile**" a été présenté par le délégué de l'Association GSM (GSMA). Il expose le point de vue de l'industrie mobile sur l'action menée pour réduire la fracture numérique et met en évidence deux groupes distincts de personnes exclues du numérique: les personnes exclues en raison d'un déficit de couverture et les personnes exclues en raison d'un déficit d'utilisation. Ce document met en évidence le problème que les obstacles à l'adoption de l'Internet liés à la demande représentent pour l'inclusion numérique et la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT‑25) est invitée à intensifier l'action menée pour éliminer ces obstacles. Dans ce document, il est souligné combien il est urgent de s'attaquer au déficit d'utilisation, qui est nettement plus important que le déficit de couverture, et il est proposé de mener une action concertée pour éliminer les obstacles liés à la demande qui empêchent les personnes d'accéder à l'Internet. Dans ce document, la RPM-AFR est invitée à examiner et à approuver la proposition présentée.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 13.**

[Document 14](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0014/fr): le document intitulé "**Contribution sur la révision de la Résolution 34**" a été présenté par le délégué de l'UAT. Dans ce document, il est proposé de modifier la Résolution 34, qui porte sur le rôle des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la préparation en prévision des catastrophes, l'alerte avancée, l'atténuation des effets des catastrophes, ainsi que dans les interventions et les opérations de secours. Ce document met en évidence la prise de conscience croissante des conséquences négatives des changements climatiques et le nombre en augmentation de catastrophes naturelles ou anthropiques. Il souligne le rôle crucial des télécommunications et des TIC dans la gestion des catastrophes et préconise l'amélioration des plans de préparation aux catastrophes intégrant des équipements et des services de communication résilients. La proposition contenue dans le document vise à assurer la sécurité du public, à aider les organismes de secours en cas de catastrophe, à fournir au public les informations nécessaires et à répondre aux besoins de communication lorsqu'une catastrophe se produit.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 14.**

[Document 15](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0015/fr): le document intitulé "**Proposition africaine commune relative aux initiatives régionales en vue de la CMDT-25**" a été présenté par le délégué de l'UAT. Il décrit la version révisée des initiatives régionales pour l'Afrique pour la prochaine période, qui portent sur les besoins en matière de transformation numérique et des questions clés telles que le renforcement des capacités, l'intelligence artificielle et la gestion des données, les mécanismes de financement ainsi que les télécommunications d'urgence et les systèmes de d'alerte avancée. Ce document contient six propositions de nouvelles initiatives visant à répondre aux priorités du continent, notamment le renforcement des infrastructures large bande, la mise en place d'un écosystème inclusif de l'IA, l'instauration de la confiance et l de la sécurité dans le domaine des TIC, la stimulation de l'innovation numérique et du développement des PME, la création de mécanismes de financement durables et le renforcement des télécommunications d'urgence et des systèmes d'alerte avancée multirisques. Les propositions mettent l'accent sur la collaboration entre les différents secteurs et parties prenantes pour atteindre ces objectifs. Les Membres sont invités à les examiner et à les adopter.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 15.**

[Document 16](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0016/fr): le document intitulé "**Solutions satellitaires pour le service universel: réduire la fracture numérique**" a été présenté par le délégué de la Global Satellite Operators' Association (GSOA). Il souligne la nécessité absolue de disposer d'une connectivité universelle pour favoriser les débouchés économiques, améliorer la qualité de vie et garantir l'inclusion à l'ère du numérique. Ce document décrit les difficultés que pose l'instauration de la connectivité universelle, en particulier dans les zones isolées et mal desservies, et propose de tirer parti de la technologie satellitaire comme solution viable. Dans ce document, la CMDT-25 est invitée à promouvoir des politiques inclusives, à favoriser la collaboration intersectorielle et à rationaliser les priorités de l'UIT-D afin de réaliser des progrès significatifs dans la réduction de la fracture numérique. La proposition souligne l'importance de l'intégration de solutions satellitaires dans les réseaux de Terre pour fournir une connectivité fiable et rentable à toutes les populations, où qu'elles se trouvent.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 16.**

[Document 17](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-C-0017/fr): le document intitulé "**Contribution de l'ARTP sur les réseaux à satellite non géostationnaire en orbite terrestre basse: défis en matière de cadre réglementaire et de réglementation**" a été présenté par le délégué de l'Autorité de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) du Sénégal. Ce document porte sur le besoin croissant de connectivité en Afrique et met en avant les possibilités qu'offrent les satellites non géostationnaires en orbite terrestre basse (LEO) pour réduire la fracture numérique dans les zones mal desservies. Il traite des problèmes posés par les cadres réglementaires actuels, qui ne conviennent pas pour la prise en charge des réseaux à satellite LEO. Le Sénégal propose la mise en place de mécanismes de supervision de ces activités et suggère d'harmonisation le cadre réglementaire au niveau sous‑régional pour faciliter l'intégration des satellites LEO, et assurer ainsi une connectivité améliorée et le respect de la réglementation dans l'ensemble de la région.

**Les participants à la réunion RPM-AFR ont pris note avec satisfaction du Document 17.**

Travaux du groupe de rédaction de la plénière de la RPM

Une fois toutes les soumissions examinées, un Groupe de rédaction sur les initiatives régionales a été créé. Mme Regina Fleur Assoumou Bessou, Vice-Présidente de la RPM, a été nommée Présidente du groupe de rédaction.

Le groupe de rédaction a tenu une séance le 8 avril 2025, de 17 h 15 à 19 h, et s'est mis d'accord sur les projets d'initiatives régionales, en s'appuyant sur la mise en œuvre réussie des initiatives régionales existantes pour la région Afrique et compte tenu de toutes les contributions écrites soumises à la RPM-AFR pendant ses séances plénières.

Les résultats des travaux du groupe de rédaction ont été présentés le deuxième jour de la RPM‑AFR et publiés dans le [Document DT/3](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-250408-TD-0003/fr). En conséquence, les propositions d'initiatives régionales suivantes ont été approuvées:

– **AFR1**: Connectivité efficace et infrastructure résiliente au service du développement durable, y compris les télécommunications d'urgence et les systèmes d'alerte avancée multirisques dans la région Afrique.

– **AFR2**: Instaurer un écosystème d'IA de confiance et inclusif en Afrique pour favoriser développement socio-économique.

– **AFR3**: Renforcer la confiance, la sûreté et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication et la protection des données et de la vie privée.

– **AFR4**: Applications de l'infrastructure numérique, développement des PME, technologies émergentes et écosystèmes d'innovation.

– **AFR5**: Mécanismes de financement durables pour la transformation numérique de l'Afrique.

# 9 Divers

Les points suivants ont été traités au titre de ce point de l'ordre du jour:

– Le projet de rapport final du Forum régional sur le développement de 2025 a été présenté. Les participants à la RPM-AFR ont accueilli avec satisfaction ce rapport, qui a été publié dans un document d'information ([INF/10](https://www.itu.int/md/D22-RPMAFR-INF-0010/fr)) de la RPM-AFR.

– Une présentation ([INF/3](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=D22-RPMAFR-INF-0003/fr)) donnant des informations actualisées concernant le Sommet mondial de la jeunesse organisé à Varadero (Cuba), du 11 au 13 mars 2025, a été faite. Cette présentation était accompagnée d'une vidéo du Sommet.

– Un représentant de l'Azerbaïdjan a fait le point sur le travail de préparation en cours en vue de la CMDT qui se tiendra à Bakou, du 17 au 28 novembre 2025. Les participants à la RPM-AFR ont accueilli avec satisfaction ces informations.

**Les participants à la RPM-AFR ont pris note de ces informations.**

# 10 Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture de la RPM-AFR a été marquée par les allocutions de clôture prononcées par le Directeur du BDT, M. Cosmas Luckyson Zavazava, et le Président de la RPM, M. David Mugonyi.

Dans son allocution, le Directeur du BDT a exprimé sa sincère gratitude à l'Autorité des communications du Kenya qui a accueilli la manifestation, en particulier à M. Mugonyi qui a assuré de main de maître la présidence de cette réunion préparatoire régionale (RPM-AFR). Il a en outre adressé ses remerciements aux États Membres, aux Membres de Secteur et à tous les participants, sur place ou à distance, pour leur rôle actif dans les discussions qui ont contribué à définir les projets d'initiatives régionales pour le prochain cycle d'études. Le Directeur a souligné que ces initiatives seraient reprises lors de la Conférence mondiale de développement des télécommunications en novembre 2025 (CMDT-25), afin que les priorités des pays africains soient représentées.

M. Zavazava a réaffirmé que le Secrétariat de l'UIT était déterminé à aider les États Membres à préparer la CMDT-25 et à atteindre leur objectif plus large, qui est de parvenir à une connectivité universelle et efficace. Soulignant une vision commune et la détermination partagée en vue d'obtenir des résultats concrets dans le cadre du programme BDT4Impact, il a réitéré que l'UIT cherchait avant tout à produire des résultats concrets. M. Zavazava a également présenté une vidéo des temps forts avant de conclure.

Après l'allocution de M. Zavazava, M. David Mugonyi a prononcé son allocution de clôture et a remercié l'UIT, les États Membres et tous les participants pour l'engagement et l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve. M. Mugonyi a mis en lumière les grandes priorités identifiées pendant les sessions de la RPM.

Dans le cadre de la cérémonie, des certificats de remerciement ont été remis à M. Mugonyi, Président de la RPM, en reconnaissance de la manière remarquable dont il a conduit les travaux tout au long de la RPM-AFR, et à l'UAT pour sa contribution aux travaux préparatoires en vue de la CMDT-25.

Annexe 1  
  
Propositions d'initiatives régionales pour l'Afrique pour la période 2026-2029

| (Projets d')initiatives régionales pour l'Afrique |
| --- |
| **AFR1: Connectivité efficace et infrastructure résiliente au service du développement durable, y compris les télécommunications d'urgence et les systèmes d'alerte avancée multirisques dans la région Afrique**  **Objectif**: cette initiative vise à aider les États Membres de la région à tirer pleinement parti de la transformation numérique. Elle vise en outre à améliorer l'infrastructure large bande, en particulier dans les zones rurales et mal desservies, en renforçant les cadres politiques, en encourageant les partenariats public‑privé et en investissant dans une infrastructure résiliente et des solutions de connectivité durables. Cette initiative a également pour objectif d'améliorer les télécommunications d'urgence et les systèmes d'alerte avancée multirisques. Le but est de créer un écosystème numérique propice propre à doter les personnes et les entreprises des moyens dont elles ont besoin. En outre, cette initiative met l'accent sur l'inclusion hommes-femmes, l'autonomisation des jeunes et l'utilisation responsable des technologies numériques pour favoriser un développement équitable et à long terme sur tout le continent africain.  **Résultats attendus:**  1) **Aider à élaborer des stratégies nationales innovantes en matière de transformation numérique.**  2) **Aider à élaborer des plans d'action assortis d'indicateurs fondamentaux de performance et faire progresser le taux de pénétration de l'Internet**: augmentation mesurable de la couverture large bande, en particulier dans les communautés rurales et isolées.  3) **Améliorer l'accessibilité financière**: en réduisant le prix des services Internet, des téléphones intelligents et des ordinateurs, davantage de personnes peuvent participer au monde numérique, ce qui aura pour effet de réduire les inégalités en matière d'accès à l'information, aux services en ligne et aux possibilités offertes.  4) **Renforcer les compétences numériques**: un personnel bien formé et doté des compétences numériques nécessaires contribue à l'économie du savoir.  5) **Améliorer l'environnement politique**: élaboration de cadres réglementaires solides et harmonisés qui encouragent l'inclusion numérique et l'investissement.  6) **Bâtir un écosystème numérique durable**: renforcement des partenariats entre les pouvoirs publics, les acteurs du secteur privé et la société civile pour encourager les initiatives de connectivité à long terme et garantir de meilleures conditions pour la fourniture de services sur un marché numérique concurrentiel.  7) **Accélérer le développement économique et social**: amélioration tangible de la cybergouvernance, de l'éducation, des soins de santé et de l'entrepreneuriat grâce à l'accès au numérique.  8) Appuyer la conception, la mise en œuvre et le financement de modèles et de partenariats propres à permettre la transformation numérique des économies africaines et de cadres innovants.  9) Fournir une assistance concernant l'adoption et l'application de normes pertinentes visant à remédier aux problèmes d'interopérabilité qui découlent de la généralisation de l'innovation numérique, à l'origine de ruptures et de transformations.  10) Appuyer la mise en place d'une collaboration entre le secteur des télécommunications et d'autres secteurs pertinents, tels que les transports et l'énergie, nécessaires à la transformation numérique.  11) Utiliser efficacement le fonds de service universel pour étendre l'accès aux réseaux large bande et mobiles aux communautés rurales et à faible revenu et pour soutenir les programmes de maîtrise du numérique et les programmes d'accessibilité financière qui peuvent aider les pays en développement, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral (PDSL) et aux petits États insulaires en développement (PEID) qui se heurtent à des difficultés en raison des disparités importantes dans le domaine du numérique, des infrastructures de télécommunication inadaptées, des coûts élevés et des obstacles socio-économiques.  12) Tirer parti de toutes les technologies disponibles, y compris des satellites, pour assurer une connectivité, ce qui peut jouer un rôle déterminant dans l'instauration d'un **développement durable**, en particulier dans les régions isolées et mal desservies.  13) Faciliter l'accès aux câbles sous-marins pour les pays sans littoral, élément crucial pour assurer une connectivité numérique et un développement économique grâce à la collaboration régionale, à la coordination des politiques et à des partenariats public-privé.  14) Garantir une connectivité efficace pour les personnes marginalisées, en particulier pour les personnes handicapées, en associant des politiques inclusives, des technologies abordables et des solutions communautaires.  15) Créer un réseau de spécialistes dans le domaine de la gestion des catastrophes pour renforcer les échanges de connaissances et la collaboration régionale en matière de préparation en prévision de catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe.  16) Fournir un appui aux États Membres pour l'élaboration de systèmes d'alerte avancée multirisque évolués afin de permettre la diffusion efficace d'alertes en cas de catastrophes naturelles, telles que les inondations, les tremblements de terre et les tempêtes, et de promouvoir la prise de décisions fondées sur des données pour la réduction des risques de catastrophe.  17) Échanger des bonnes pratiques et des documents d'orientation et réaliser des analyses transfrontalières et intersectorielles sur les risques au niveau régional, y compris des tests de résilience. |
| **AFR2: Instaurer un écosystème d'IA de confiance et inclusif en Afrique pour favoriser développement socio‑économique**  **Objectif**: exploiter le pouvoir de transformation de l'intelligence artificielle (IA) pour relever les défis de l'Afrique en matière de développement et accélérer la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs fixés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine; tirer parti des avantages de l'IA en l'adoptant dans les différents secteurs à forte valeur économique pour l'Afrique tout en mettant en place des garde-fous pour une utilisation éthique de l'IA par toutes les parties prenantes.  **Résultats attendus:**  1) Fournir un appui aux États Membres concernant la définition de stratégies nationales en matière d'IA visant à contribuer aux plans de développement durable.  2) Élaborer un mécanisme d'évaluation des risques potentiels actuels associés à l'adoption de l'IA dans l'économie africaine.  3) Élaborer un mécanisme pour lutter contre les risques liés à l'IA et les atténuer. Fournir un appui aux États Membres concernant l'élaboration de chartes nationales pour une utilisation éthique et responsable des technologies d'IA.  4) Fournir un appui aux États Membres concernant l'élaboration d'un cadre complet de gouvernance de l'IA.  5) Adopter des mesures nécessaires pour appuyer l'élaboration de cadres de gouvernance des données et le développement d'ensembles de données qui tiennent compte du contexte africain.  6) Évaluer les besoins des États Membres en matière d'infrastructure de données.  7) Élaborer un programme à l'échelle du continent visant à sensibiliser les habitants aux incidences positives que l'IA peut avoir sur leurs moyens de subsistance et aux risques qui pourraient y être associés.  8) Évaluer les besoins des États Membres concernant l'élaboration d'un programme d'études sur l'IA destiné à l'enseignement élémentaire et à l'enseignement supérieur.  9) Élaborer des programmes de renforcement des capacités et de maîtrise de l'IA afin de promouvoir auprès des fonctionnaires les incidences positives de l'IA sur leur efficacité en matière de fourniture de services publics.  10) Appuyer la création de centres d'excellence régionaux chargés de mener des travaux de recherche sur l'adoption de l'IA dans des secteurs à forte valeur économique pour l'Afrique (éducation, soins de santé, fourniture de services publics, agriculture, protection de l'environnement et changements climatiques, utilisation de l'IA pour promouvoir la paix et la sécurité). Créer un réseau de centres d'excellence en Afrique et promouvoir un mécanisme de collaboration afin d'encourager les échanges de connaissances et de compétences spécialisées.  11) Appuyer la création de pépinières d'entreprises nationales pour favoriser le développement et la promotion de jeunes entreprises et de PME axées sur l'IA.  12) Créer une plate-forme d'échange de connaissances fondée sur l'IA pour favoriser le dialogue entre les États Membres de la région, et ainsi faciliter l'échange de données, de données d'expérience et de bonnes pratiques. Cette plate-forme pourra comprendre des forums en ligne, des bases de connaissances et des projets collaboratifs pour résoudre des problèmes communs.  13) Mettre en place un mécanisme régional et appuyer la participation de l'Afrique aux dialogues internationaux pour permettre le partage de bonnes pratiques et de connaissances spécialisées sur l'adoption de l'IA dans l'économie. |
| **AFR3: Renforcer la confiance, la sûreté et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication et la protection des données et de la vie privée**  **Objectif**: aider les États Membres à élaborer et mettre en œuvre des politiques, des stratégies, des normes, des mécanismes et des activités de renforcement des capacités humaines destinés à protéger l'infrastructure et les réseaux TIC contre les cybermenaces et les cyberattaques afin d'assurer la protection des données, de la confidentialité et des personnes, notamment les groupes vulnérables comme les enfants, et de garantir la confiance dans le domaine du numérique; sensibiliser davantage le public et l'éduquer sur les pratiques de sécurité en ligne, sur la cyberprotection et la protection des données; améliorer les mécanismes d'intervention en cas d'incident et de gestion des risques liés aux incidents de cybersécurité et aux violations de données afin de limiter les dommages et d'assurer la continuité des services; renforcer les partenariats avec les parties prenantes internationales afin d'échanger des bonnes pratiques et de collaborer pour résoudre les problèmes transfrontières liés à la cybersécurité et à la protection des données.  **Résultats attendus:**  1) Aider les États Membres à évaluer, adopter, élaborer et mettre en œuvre, aux niveaux national et régional, un cadre réglementaire et législatif en matière de cybersécurité qui traite de la confidentialité des données, de la protection des enfants et de l'utilisation éthique des technologies émergentes, tout en s'alignant sur les bonnes pratiques mondiales.  2) Mettre en place un cadre mondial de collaboration et de sensibilisation, aux niveaux régional et sous-régional, en vue d'instaurer une culture mondiale de la cybersécurité et d'aider les consommateurs à mieux comprendre les risques et à s'en prémunir.  3) Fournir une assistance pour l'élaboration de contenus et de supports de formation afin que les consommateurs connaissent leurs droits et leurs responsabilités en matière de protection des données au moment d'effectuer des transactions électroniques et physiques, ainsi que pour la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation sur les cybermenaces, les mesures de cybersécurité et la qualité de service dans le cadre de l'utilisation des TIC.  4) Encourager l'échange de bonnes pratiques et le partage de connaissances entre les États Membres en ce qui concerne les mécanismes de lutte contre la cybercriminalité et les cybermenaces.  5) Aider les États Membres à créer, développer et renforcer des équipes nationales d'intervention en cas d'incident/d'urgence informatique (CIRT/CERT) en assurant un appui technique et un renforcement des capacités et en fournissant des ressources pour repérer, gérer et atténuer efficacement les cybermenaces, ainsi qu'en renforçant les mécanismes de coopération entre ces équipes, aux niveaux régional et sous-régional.  6) Améliorer et renforcer la confiance et la sécurité au niveau régional dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), en privilégiant le renforcement des capacités et un appui en vue de l'adoption et de l'harmonisation de normes à l'appui de la protection en ligne des enfants.  7) Faciliter la création de pôles d'innovation pour stimuler la recherche-développement sur les technologies et les solutions de cybersécurité de pointe.  8) Aider les États Membres à renforcer la résilience et la gouvernance en matière de cybersécurité, tout en favorisant l'innovation et l'inclusion pour renforcer la sécurité, la croissance économique et le progrès sociétal au niveau national.  9) Garantir un écosystème numérique sûr moyennant la fourniture de plates-formes numériques qui favorisent le commerce électronique, la cybergouvernance et l'inclusion financière et la protection des secteurs essentiels (par exemple, banques, soins de santé et éducation) contre les cybermenaces.  10) Définir des normes et des mesures clés pour protéger les enfants en ligne, y compris des mesures juridiques et réglementaires et une protection technique, c'est-à-dire des systèmes de vérification de l'âge, des contrôles parentaux et des systèmes de chiffrement et de sécurité des données.  11) Renforcer la protection des infrastructures de réseau essentielles, telles que les services collectifs, le réseau électrique, l'approvisionnement en eau et les télécommunications, qui sont vitales pour la sécurité, la stabilité économique et la sécurité publique au niveau national, qui sont fréquemment la cible de cyberattaques, de catastrophes naturelles et de sabotages physiques.  12) Garantir l'existence de lois et de règlements qui offrent aux victimes **des recours légaux et une protection** (par exemple, le droit de signaler les actes de cybercriminalité et de demander réparation ainsi la restitution de leurs données). |
| **AFR4: Applications de l'infrastructure numérique, développement des PME, technologies émergentes et écosystèmes d'innovation**  **Objectif**: instaurer un écosystème de l'innovation numérique propice permettant de faire face aux révolutions technologiques, et mettre en place un environnement durable propice à l'utilisation des technologies émergentes et au développement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME), et des start-up.  **Résultats attendus:**  1) Fournir une assistance pour mener une évaluation globale des capacités humaines et institutionnelles et de l'environnement réglementaire dans le domaine de l'innovation numérique, des technologies émergentes et des MPME, aux niveaux national et régional.  2) Aider les États Membres à élaborer le cadre législatif et réglementaire nécessaire pour encourager le développement des secteurs d'activité et de l'innovation dans le domaine du numérique ainsi que la création de MPME.  3) Fournir une assistance aux fins de l'élaboration et de l'adoption de stratégies et d'infrastructures au niveau national, comme les laboratoires d'innovation et de recherche, pour favoriser l'utilisation des technologies émergentes dans les différents secteurs de l'économie.  4) Contribuer à l'expansion de l'entrepreneuriat numérique et des PME dans le cadre de partenariats mondiaux visant à atteindre les objectifs prioritaires de développement à l'échelle nationale et à l'élaboration de modèles de financement, afin d'obtenir les investissements nécessaires pour développer et déployer en permanence des technologies émergentes.  5) Définir un cadre global en matière de renforcement des capacités humaines pour perfectionner les compétences des ressources humaines et les doter des supports liés aux technologies émergentes et à l'innovation numérique.  6) Sensibiliser à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle et de l'élaboration de cadres réglementaires pertinents.  7) Mener des études prospectives en vue de renforcer les écosystèmes de l'innovation numérique et d'aider les pays à concrétiser les possibilités offertes par l'économie numérique, notamment en collaborant avec des établissements universitaires, des centres de recherche et des pôles de connaissances.  8) Appuyer le développement des centres d'accélération de l'UIT dans différents pays et les associer aux efforts déployés pour accélérer les initiatives régionales et leur réalisation.  9) Mettre à profit les cadres que constituent les activités d'accélération des initiatives régionales et les cafés de l'innovation organisés par l'Alliance pour l'innovation et l'entrepreneuriat afin d'aider à mener à bien les initiatives régionales.  10) Appuyer la création de centres d'excellence et de pépinières d'entreprises pour susciter et développer des idées innovantes et favoriser la création de start-up en Afrique. |
| **AFR5: Mécanismes de financement durables pour la transformation numérique de l'Afrique**  **Objectif**: mettre en place un mécanisme de financement durable pour soutenir la mise en œuvre des initiatives africaines communes et accélérer le processus de transformation numérique en Afrique en mobilisant diverses sources de financement et en attirant des investissements à long terme dans l'infrastructure numérique et les technologies émergentes.  **Résultats attendus:**  1) Mettre en place un cadre permanent pour encourager le dialogue entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les organisations internationales afin de favoriser le cofinancement des initiatives dans le domaine du numérique.  2) Mettre en place un mécanisme de collaboration avec les partenaires de développement internationaux et les banques de financement pour financer des projets utilisant les TIC pour appuyer le développement au niveau sous-régional en Afrique.  3) Mettre en place un cadre d'investissement coordonné pour le numérique (CDIF), qui servira de mécanisme structuré pour harmoniser les stratégies de financement des pouvoirs publics, des investisseurs du secteur privé, des banques de développement et des organisations internationales.  4) Soutenir la création d'un Fonds spécialisé d'appui aux projets numériques en collaboration avec les organisations régionales et banques d'investissement africaines; appuyer les projets transfrontières dans le domaine du numérique et les investissements mutuels.  5) Mettre en place des Fonds spécialisés financés par les budgets publics, des taxes sur le numérique et les fonds de service universel pour stimuler la croissance de l'infrastructure des TIC.  6) Mettre en œuvre un mécanisme complet de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès accomplis dans le cadre des initiatives régionales sur le numérique. Des évaluations régulières devraient être menées pour connaître le niveau de mise en œuvre, recenser les difficultés et partager les principaux enseignements tirés.  7) Encourager l'expansion des start-up locales et des pôles technologiques dans toute l'Afrique en améliorant l'accès aux financements et aux ressources et en mettant au point des solutions numériques innovantes et évolutives permettant de relever les défis majeurs dans des domaines tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et les services financiers.  8) Élaborer un cadre spécialisé pour fournir un appui financier et technique aux pays en développement, en accordant une attention particulière aux PMA, aux PDSL et aux PEID, en favorisant la coopération régionale et internationale et en encourageant les partenariats ayant pour but l'échange de connaissances, de compétences spécialisées et de solutions innovantes en matière de transformation numérique. |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_